



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Alpes-Maritimes



Nice, le 2 mars 2020

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de
l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs
Les Directrices et Directeurs d'Ecoles élémentaires
Des classes retenues
S/C de Mesdames et Messieurs
Les Inspectrices et Inspecteurs chargés de
circonscription

DSDEN 06
53 avenue Cap de Croix
06181 Nice Cedex

Téléphone
04 93 72 63 00

Télécopie
04 93 72 63 63

Mèl
ia06@ac-nice.fr

www.ac-nice.fr/ia06

Objet : « *Mai des écoles 2020* de la ville de Nice »

Ce courrier s'adresse **UNIQUEMENT** aux **classes de cycles 2 et 3 ayant bénéficié des interventions municipales** : « Danses traditionnelles niçoises ».

La Ville de Nice a prévu d'organiser le « *Mai des écoles 2020* sur le site du **Jardin Albert 1^{er} (Arc de Venet) et dans le Théâtre de Verdure, les 11 et 12 mai prochains**, pour un certain nombre de classes ayant bénéficié des interventions municipales : « Danses traditionnelles niçoises ».

1. Déplacement des classes (arrivées et départs échelonnés)¹ :

- Les classes proches des lignes du tramway utiliseront ce mode de transport.
- Les classes des écoles collinaires ou éloignées de lignes régulières se verront proposer un transport spécialement affrété par la ville de Nice.
- Seuls auront accès au site (clos et sécurisé) les élèves, leurs enseignants et les adultes participant à l'encadrement des classes.

2. Préparation pédagogique :

Les enseignants s'engagent dans un projet qui conduira **obligatoirement chaque classe à produire et partager des réalisations pour chacun des deux domaines suivants** :

- Production d'**une danse** (apprise avec l'intervenante) ET
- Restitution de **deux chants imposés** (uniquement sur les versions et arrangements musicaux proposés par Madame Hélène RAYNAUD, Conseillère Pédagogique Départementale en Education Musicale, et appris en autonomie dans les classes) :

¹ En fonction de votre mode de déplacement, il conviendra de vous conformer **STRICTEMENT** aux consignes qui vous seront données.

Bureau des C.P.D. Arts
Réf : Mai-L1-Nice

Affaire suivie par :
Hélène RAYNAUD

Téléphone
04 93 72 64 59

Mèl :
cpdem3.ia06@ac-nice.fr



2 / 2

- Chanson franco-niçoise sur le respect de l'environnement et la propreté des rues, de la Direction de la propreté de la Ville de Nice : « *Rien, rien, rien : stop aux incivilités* »
- Et**
- Chanson traditionnelle niçoise : « *Nissa la Bella* »

- De plus, **chaque école** devra confectionner un **blason personnalisé**.

Les classes, accueillies et accompagnées par un animateur municipal, seront invitées à effectuer un « parcours », leur permettant de participer à des jeux autour du patrimoine, jeux de cour ou jeux coopératifs.

Elles bénéficieront également d'une **animation théâtrale**.

Elles pourront en outre participer à des ateliers spécifiques animés par le service Jeunesse de la Ville de Nice.

3. Instructions pratiques :

Les **demandes de participation** s'effectuent en remplissant la fiche jointe (une par école) et à **envoyer par courriel avant le 17 mars** à Hélène Raynaud, CPD Musique (cpdem3.ia06@ac-nice.fr).

Seront prioritairement retenues les classes de CP et de CE1, celles n'ayant pas été retenues lors de l'édition 2019, et selon l'organisation possible de transports spéciaux.

Les classes de CP et de CE1 non retenues cette année feront l'objet d'une attention particulière en 2021.

Les classes retenues recevront une documentation détaillée et des instructions pratiques.

Michel-Jean FLOC'H